



Nîmes, le mercredi 14 octobre 2015

Abattoir d'Alès : l'Etat avait exigé la correction des mauvaises pratiques

Ce mercredi 14 octobre 2015, un montage d'images vidéo de l'abattoir d'Alès a été diffusé sur différents médias .

Les services de l'Etat prennent acte de la décision de la Mairie d'Alès, gestionnaire de l'établissement, de suspendre à titre conservatoire les activités de l'abattoir, le temps de réaliser une enquête administrative interne.

Une inspection de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP – services de l'État chargés des services vétérinaires) dédiée à la protection animale avait été effectuée le 4 septembre 2015 dans le cadre des visites annuelles programmées. Plusieurs des manquements repérés dans le montage d'images vidéo (vidéo qui date d'avril 2015) avaient été constatés bien que non comparables aux extraits diffusés.

Conformément au Code rural et de la pêche maritime, cette visite avait donné lieu à une mise en demeure administrative notifiée le 22 septembre ordonnant de mettre fin aux pratiques professionnelles non conformes à la réglementation.

La procédure administrative diligentée par les services de l'État reste d'actualité ; la visite de re-contrôle programmée suite à la mise en demeure aura lieu lors de la ré-ouverture du site.

Contacts presse :
Préfet du Gard
Ronald PASSET
04 66 36 40 18 ou 06 30 19 90 50
Maëva EMSELLEM
04 66 36 40 52 ou 06 30 19 04 81



@Prefet30